



La Caisse d'allocations familiales de la Gironde et la Ville de Pessac s'engagent à lutter contre le non recours aux droits et aux services.

**Vous vivez un changement de situation familiale (divorce, décès, séparation, naissance, ...) ?
 Vous vous posez des questions tant sur le plan juridique que social ?
 Une permanence gratuite est à votre disposition.**

>>> Une **assistante sociale** de la CAF et une **juriste** de la Plateforme des services au public, Maison du droit et de la médiation vous reçoivent lors d'une permanence tous les 1^{er} jeudis après-midi de chaque mois, **sur rendez-vous**.
 Lors de votre rendez-vous, pensez à vous munir des documents relatifs à votre situation.

Renseignement et RDV

au 05 56 15 25 60
plateforme@mairie-pessac.fr

**Ouvert le lundi de 14h à 18h
 mardi et mercredi de 9h à 17h
 jeudi de 14h à 17h
 vendredi de 12h à 17h**

(accueil téléphonique le lundi de 14h à 18h
 mardi, mercredi et vendredi de 13h à 17h
 jeudi de 14h à 17h)

Plateforme des services au public

Maison du droit et de la médiation
 1 rue de l'Horloge
 33600 Pessac
 (centre commercial de Saige)

